



VDI - chômage -et trimestre pour la retraite

Par **exper**, le **24/01/2013** à **08:05**

bonjour,rnrn 59 ans licencié,au chômage, je ne trouve pas de travail . Je serais en retraite fin 2015, je n'ai pas le nbre de trimestre pour partir à 60 ans.rn Je pense à la VDI en sachant que mon gain sera déductible de mon chômage Y A T IL un risque de ne pas valider les trimestres qu'il me faut ? **merci**

Par **citoyenalpha**, le **24/01/2013** à **13:59**

Bonjourrnrnoui il y a un risque de ne pas valider les trimestres suffisant pour permettre une retraite à taux plein.rnrnTout dépend du nombre de trimestre déjà validé. Les assedics n'indemnisent plus les personnes en recherche d'emploi et conservant des droits à indemnisation à partir de 60 [s]**s'ils ont validé tous leurs trimestres**[/s]. A partir de 65 ans l'assedics n'indemnise plus les bénéficiaires.